

114630

Arrivé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Cannes, Le
20 OCT. 2011

« 06 AZUR AIDE ET ASSISTANCE »
S.A.R.L. AU CAPITAL DE 10.000 euros
Siège social · 152, avenue de Grasse – 06400 CANNES
RCS CANNES 508 241 429

114630



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2011**

Les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents

- **Monsieur Michel MANSUINO**
propriétaire de QUARANTE CINQ parts,
Ci..... 45 Parts

- **Madame Catherine BENINATI, ép. VAILLANT**
propriétaire de QUARANTE CINQ parts,
Ci..... 45 Parts

- **Monsieur Serge BESSASSA**
propriétaire de DIX parts,
Ci..... 10 Parts

**TOTAL DES PARTS REPRESENTANT LA TOTALITE DU CAPITAL
SOCIAL.....100 Parts**

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Marcel BERTHIER préside la séance en qualité de Gérant non-associé.

Il constate que tous les associés sont présents ; qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis il rappelle qu'en date du 30 septembre 2011, il a cédé les 100 parts qu'il détenait dans le capital social de la société 06 AZUR AIDE ET ASSISTANCE aux associés précités dans les proportions ci-avant indiquées.

114630

Qu'en conséquence, les associés ont été réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission du gérant et nomination d'un nouveau gérant,
- transfert de siège social,
- refonte des statuts pour tenir compte de la répartition des parts composant le capital social entre plusieurs associés,
- Pouvoirs à donner.

S'ouvre alors une discussion , après de nombreux échanges, plus personne n'ayant de questions, il est décidé de passer au vote des résolutions à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

En suite de la cession en date du 30 septembre 2011 des cent parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la société 06 AZUR AIDE ET ASSISTANCE, Monsieur Marcel BERTHIER décide de démissionner à effet de ce jour ; l'assemblée générale des associés prend acte de cette démission et décide de nommer en remplacement à compter de ce même jour Monsieur Michel MANSUINO, qui accepte, en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide de transférer le siège social à compter de ce jour de CANNES (06400), 152, avenue de Grasse, à LE CANNET (06110), 69, avenue Franklin Roosevelt.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide de la refonte des statuts sociaux lesquels ne sont pas adaptés au fait que la société compte à présent plusieurs associés.

En conséquence, l'assemblée générale des associés décide d'adopter les statuts dont le projet demeurera annexé aux présentes.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

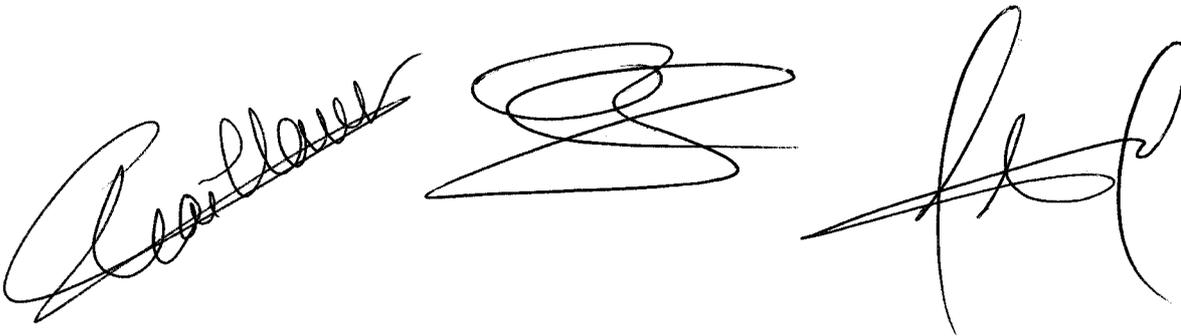
Handwritten signatures and initials in black ink, including a cursive signature, a stylized 'A' or 'M' mark, and another cursive signature.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce prescrites par la Loi.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés

Three handwritten signatures in black ink are displayed horizontally. The first signature on the left is cursive and appears to read 'G. L...' with a long horizontal stroke at the end. The middle signature is a dense, circular scribble. The signature on the right is also cursive, starting with a large loop and ending with a long horizontal stroke.